

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle « André ANGOT », à Edern, commune membre, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Président du SIVOM du Pays Glazik.

**Étaient présents :** FÉREC Thomas, LEDUCQ Valérie, LE GALL Laurianne, CAM Maël, GOURHANT Nathalie, LE GOFF Laurette, CLOAREC Jean-Paul, PERINAUD Jean-Claude (sauf à la délibération n°04-23.03.2021), CAUGANT Jean-Pierre, COZIEN Jean-Paul, RIOU Anne-Marie, PETIT Christophe, HASCOET Nadine, FEREC Pierre-Alain, BOEDEC Paul, RIOU Stéphane, LE MOULLEC Marion, MESSAGER Raymond, DEUIL Valérie, PERENNOU Danielle, MIOSSEC Pascal, GAUNAND-PENNANEAC'H Christine.

**Pouvoirs :** JESTIN-PETIT Frédéric donne pouvoir à FÉREC Thomas, DUMOULIN Murielle donne pouvoir à LEDUCQ Valérie, BODENNEC Aurélie donne pouvoir à RIOU Stéphane.

**Étaient absents :** AUBIN David, LE MOIGNE Sandrine, PERINAUD Jean-Claude (à la délibération n°04-23.03.2021).

**Secrétaire de séance :** CAM Maël.

Conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22 (sauf à la délibération n°02-23.03.2021 et n°04-23.03.2021 : 21)

Conseillers absents non suppléés : 2 (sauf à la délibération n°02-23.03.2021 : 4 et n°04-23.03.2021 : 3)

Nombre de suffrages exprimés : 25 (sauf à la délibération n°02-23.03.2021 : 23 et n°04-23.03.2021 : 24)

Le Secrétaire,

Maël CAM

## 1. OUVERTURE DE SEANCE

---

Monsieur Thomas FÉREC, Président, ouvre la séance à 20h10 et procède à l'appel. Le quorum est atteint.

## 2. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

---

Maël CAM est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L5211-1.

## 3. SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

---

Maël CAM procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 23 février 2021. Le procès-verbal est approuvé par le comité syndical à l'unanimité.

## 4. INTERVENTION DE L'ASSOCIATION ACTIVE

---

Delphine BINARD, directrice d'ACTIFE (Action Territoriale pour l'insertion, la formation et l'emploi), réalise une présentation de cette association. Cet organisme vise à offrir aux personnes exclues du marché du travail un accompagnement vers l'emploi durable. Les publics ciblés sont les personnes de plus de 26 ans, résidant sur le territoire de la Cornouaille, demandeurs d'emploi de longue durée et/ou allocataires du RSA, les jeunes sortant de la Mission Locale dans une logique de continuité de parcours.

L'interlocuteur de proximité sur le Pays Glazik est Bruno JOURDREN. Ses coordonnées sont bruno.jourdren@actife.org ou 07 79 67 87 17.

*Suite à une question de Thomas FÉREC sur la manière dont les communes peuvent accompagner ACTIFE, Delphine BINARD informe que chaque commune pourrait relayer l'existence d'ACTIFE via leur site internet respectif, l'affichage en mairie ou les CCAS. Il est précisé qu'ACTIFE agit sur prescription (Pôle Emploi, Conseil départemental du Finistère, Mission Locale et, plus récemment, à la demande des associations caritatives du territoire).*

## 5. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER MUNICIPAL

---

### **Délibération N° 01-23.03.2021**

**Pour : 25**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Lecture du compte de gestion 2020 de Madame la Trésorière de Quimper Municipal est faite et Monsieur le Président invite le comité syndical à procéder à un vote sur l'approbation de celui-ci.

### **Investissement**

- Dépenses de l'exercice 66 732,95 €
- Recettes de l'exercice 383 066,85 €
- Résultat 2019 reporté +208 868,48 €

### **Fonctionnement**

- Dépenses de l'exercice 1 866 513,03 €
- Recettes de l'exercice 2 203 843,87 €
- Résultat 2019 reporté +1 135 411,26 €

Soit un excédent d'investissement de 525 202.38 € et un excédent de fonctionnement de 1 472 742.10 € d'où un excédent global de 1 997 944.48 €.

▼ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- ▶ vote le compte de gestion 2020 du trésorier municipal.

Mme HADO, Trésorière de Quimper Municipal, explique que la gestion financière du SIVOM est saine et globalement constante par rapport à l'année dernière. Le taux de recouvrement est de 99,91%. Les restes à recouvrer entre 2013 et 2020 sont de 19 000 €.

## 6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

---

### Délibération N°02-23.03.2021

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Après lecture du compte administratif 2020, M. Jean-Paul COZIEN, Vice-Président, invite le comité syndical à procéder au vote de ce dernier, le Président se retirant.

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 866 513.03 €	2 203 843.87 €	+ 337 330.84€
	Section d'investissement	66 732.95 €	383 066.85 €	+ 316 333.90 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement	0.00 €	1 135 411.26 €
	Report en section d'investissement	0.00 €	208 868.48 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	946.80 €	0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 1 472 742.10 € et un excédent d'investissement de 525 202.38 €. D'où un excédent global de 1 997 944.48 €.

▼ **Après en avoir délibéré, à la l'unanimité, le Comité syndical :**

- ▶ vote le compte administratif 2020.

## 7. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2020

---

### Délibération N°03-23.03.2021

**Pour : 25**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Monsieur le Président invite le comité syndical à procéder aux affectations de résultats 2020 au budget primitif 2021, selon les montants définis ci-dessous :

**- en section de fonctionnement recettes :**

- compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 472 742.10 €.

**- en section d'investissement recettes :**

- compte 001 : recettes d'investissement reporté : + 525 202.38 € (automatiquement reporté en investissement).
- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

**▼ Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- ▶ vote les affectations de résultats 2020.

## **8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

---

**Délibération N° 04-23.03.2021**

**Pour : 24**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Monsieur le Président donne lecture des documents budgétaires et soumet le budget primitif 2021 au vote du comité syndical.

**- section de fonctionnement : Equilibre à 4 171 000.00 €**

Dépenses totales: 4 171 000.00 €

dont dépenses réelles : 2 394 321.00 € et dépenses d'ordre : 1 776 679.00 €.

Recettes totales : 4 171 000.00 €

dont 2 698 072.50 € de recettes réelles, 185.40 € de recettes d'ordre et 1 472 742.10 € de recettes reportées.

**- section d'investissement : Equilibre à 2 324 470.00 €**

Dépenses totales : 2 324 470.00 €

dont dépenses réelles : 2 324 284.60 € et dépenses d'ordre : 185.40 €

Recettes totales: 2 324 470.00 €

dont recettes réelles : 22 588.62 €, recettes d'ordre : 1 776 679.00 € et recettes reportées : 525 202.38 €.

**▼ Après en avoir délibéré, à la majorité, le Comité syndical :**

- ▶ vote le budget primitif 2021.

## 9. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS DE BRIEC AU SIVOM

---

### **Délibération N°05-23.03.2021**

**Pour : 25**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

Une agent du CCAS de Briec est mise à disposition du SIVOM-Centre social pour traiter, sur une base de 5/35ème, les questions liées à la gestion des logements jeunes et d'urgence.

La précédente convention arrive à échéance et il sera proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer la nouvelle.

#### ▼ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- ▶ autorise le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition d'un agent du CCAS de Briec au SIVOM du Pays Glazik.

## 10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

---

### **Délibération N°06-23.03.2021**

**Pour : 25**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

#### **Monsieur le Président informe l'assemblée que :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des départs de la responsable du Service entretien (fin de mise à disposition) et d'un agent d'entretien des locaux et de restauration en contrat, des besoins permanents des services et des missions exercées par le SIVOM du Pays Glazik, il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

#### **Monsieur le Président propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de Responsable du service entretien à temps non complet à raison de 30/35ème,

Filière	Grade Minimum	Grade Maximum
Technique	Adjoint Technique	Agent de maîtrise
	Principal de 2ème classe	principal

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

#### ▼ **Après avoir délibéré, le Comité syndical :**

- ▶ décide de créer un emploi de Responsable du service entretien à temps non complet à raison de 30/35ème,

## 11. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF

---

### **Délibération N°07-23.03.2021**

**Pour : 25**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Fin 2020, nous établissons le constat que le contexte social engendré par la gestion de la crise sanitaire était très dur à vivre pour une bonne partie des habitantes.

Le succès des accueils en petit groupe autour d'un café/gâteau, lancés en décembre, et du projet "pompons" pour décorer le centre social, avant les fêtes de fin d'année, ont démontré le besoin de se retrouver et l'envie de contribuer à un projet collectif.

Malgré les contraintes liées aux protocoles sanitaires, il a semblé possible et nécessaire de proposer un projet où, au-delà de l'épanouissement personnel qu'elle apporte, la contribution de chacune s'inscrirait dans un collectif : Ensemble "tirons le fil du masque !"

Les objectifs sont:

- garder le lien avec les habitantes,
- permettre l'expression à travers différents supports,
- travailler sur des perspectives de sortie de crise (à court et long terme),
- fédérer autour de projets communs.

Au fil des semaines, le centre social proposera aux habitantes de participer à une activité autour de la thématique du masque : écriture, photo, peinture, dessin... Le projet est amené à évoluer ; l'idée est d'enrichir les propositions d'activités chaque semaine en fonction des envies, des opportunités, des propositions...

#### ▼ **Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :**

- ▶ approuve l'engagement du projet « Ensemble, tirons le fil du masque ! »,
- ▶ charge le Président de solliciter l'aide financière auprès de la CAF du Finistère.

## 12. QUESTIONS DIVERSES

---

- ❖ Thomas FÉREC rappelle que la première journée de vaccination, en lien avec QBO, le médecin d'Edern et le cabinet médical de Briec, a eu lieu le 23 mars, à Arthémuse. Cette campagne de vaccination, à destination des habitants de Briec, Edern, Langolen, Landrévarzec et Landudal, sera étendue sur 2 autres journées. Thomas Férec précise que, sur Briec, un service d'aide à la prise de rendez-vous a été mis en place par le CCAS.
- ❖ Face aux difficultés rencontrées par une partie de la population concernant la dématérialisation des tâches administratives, Thomas FÉREC suggère l'embauche, par le SIVOM, d'un conseiller numérique pour contribuer, dans chaque commune, à réduire la fracture numérique.
- ❖ La prochaine réunion du comité syndical aura lieu à Landrévarzec, le 18 mai 2021, à 20 heures.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05